

ASSOCIATION D'ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS EN DIFFICULTE

Pour accompagner des familles et
préserver l'emploi agricole ; des
agriculteurs ont créé Solidarité
Paysans



De la solidarité pour surmonter les difficultés

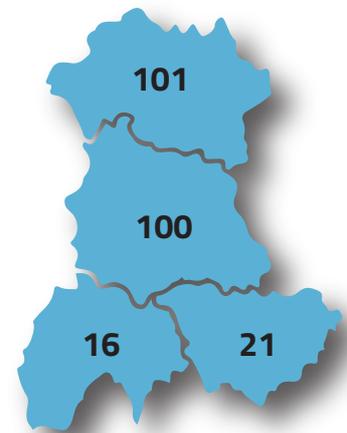
BILAN D'ACTIVITE 2018

Depuis 2006 en Auvergne, des accompagnateurs professionnels et des bénévoles soutiennent des agriculteurs ayant fait appel à l'association. L'action de Solidarité Paysans est d'envergure nationale, puisque depuis la fin des années 80, des associations de défense des agriculteurs se sont créées sur l'ensemble du territoire métropolitain. La reconstruction de la dignité, la recherche de l'autonomie, l'accès au droit sont le cœur de métier de notre association.

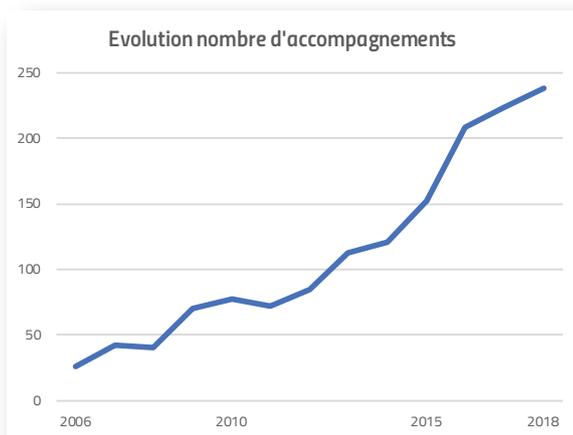
QUELQUES CHIFFRES

- > **238** EXPLOITATIONS ACCOMPAGNEES
- > UNE EQUIPE DE **6** ACCOMPAGNATEURS PROFESSIONNELS
- > **94** BENEVOLES IMPLIQUES DANS LES ACCOMPAGNEMENTS ET LA VIE ASSOCIATIVE

En 2018, 16% des exploitations de la région connaissent des difficultés économiques selon les données du CER Alliance Massif central.

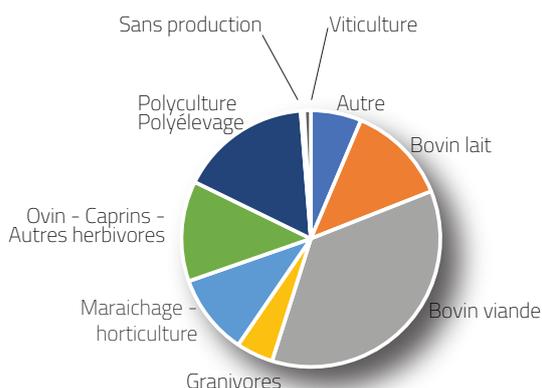


Des accompagnements dans toutes l'Auvergne (en nb / dpt)



> **+6%** d'exploitations accompagnées par rapport à 2017

PROFIL DES SYSTÈMES ACCOMPAGNÉS



Les accompagnements réalisés par SPEA sont à l'image des productions dominantes menées sur le territoire Auvergnat.

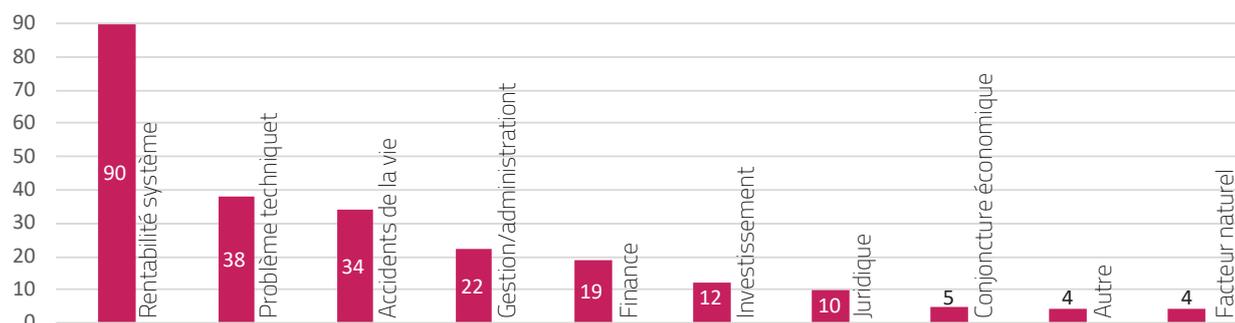
L'élevage est donc le secteur le plus représenté. Il est particulièrement touché par des cours instables et, il est vulnérable aux aléas climatiques.

ORIGINE DES DIFFICULTÉS

Ce sont souvent les difficultés financières qui incitent les agriculteurs à faire appel à l'association. Elles ne sont qu'un symptôme d'une situation complexe qui trouve ses origines à plusieurs niveaux : rentabilité de l'outil de production, lacunes techniques ou erreurs de gestion. A cela s'ajoutent généralement des problèmes d'ordre personnel, familial ou des parcours de vie difficiles. Au final une grande détresse morale est souvent exprimée par les agriculteurs accompagnés.

SOLIDARITÉ PAYSANS, UNE DÉMARCHÉ SINGULIÈRE
accompagnement technique, administratif, économique - approche humaine

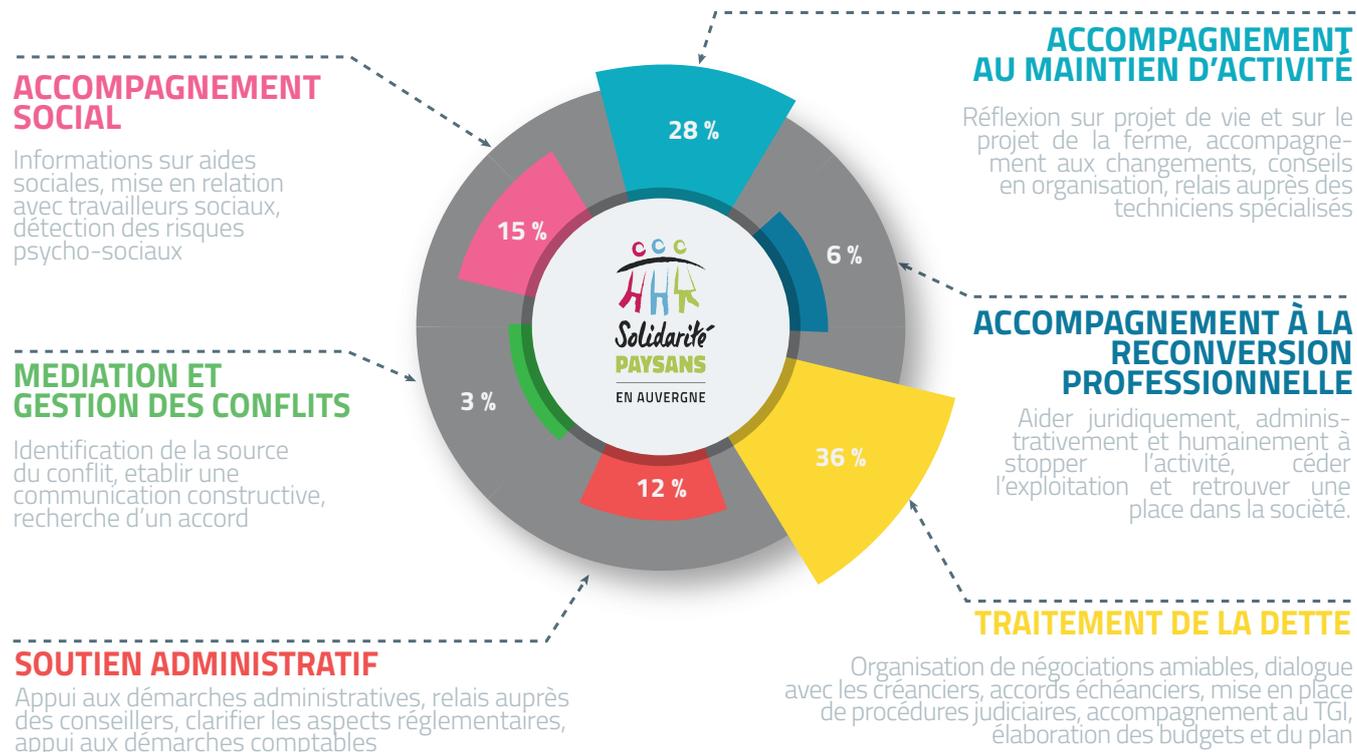
> L'origine des difficultés en 2018



Nombre d'accompagnements

TYPES D'INTERVENTION

La frontière entre la vie professionnelle et la vie personnelle des agriculteurs reste ténue et le traitement des difficultés rencontrées sur les exploitations ne va pas sans une remise en question du projet de vie de la personne et de sa famille, lorsqu'il y en a une. Le traitement de la dette notamment, par des mesures mises en oeuvre parfois dans l'urgence, ne doit pas faire oublier aux agriculteurs que ce sont leurs systèmes qui doivent être questionnés, que ce sont eux les seuls maîtres à bord et qu'ils doivent avant tout cheminer pour retrouver leur dignité



AIDE À LA RELANCE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Solidarité Paysans Expert

Face au contexte économique dégradé rencontré par l'agriculture française ces dernières années, le ministère en charge de l'agriculture a mis en place un nouveau dispositif national, en remplacement d'AGRIDIFF, pour l'identification et l'accompagnement des agriculteurs en difficulté.

Le dispositif "aide à la réalisation d'un audit global de l'exploitation agricole" (AREA) est ouvert à tout exploitant qui rencontre des difficultés économiques, sociales et techniques.

Le dispositif permet de financencier un audit global de l'exploitation agricole afin :

- d'établir un bilan de la situation technique, économique, financière et sociale de l'exploitation ;
- qu'il lui soit proposé un plan d'actions permettant de répondre aux difficultés recensées
- qu'il soit orienté, le cas échéant, vers des dispositifs d'accompagnement.

Le montant éligible pour l'aide de l'État est fixé à 1 000 € avec un taux de subvention de 80 % du coût de la prestation, soit une subvention maximale de l'État de 800 €.

Au-delà du diagnostique la cellule AREA sera une espace de discussion entre l'agriculteur, les créanciers, les experts et les institutions.

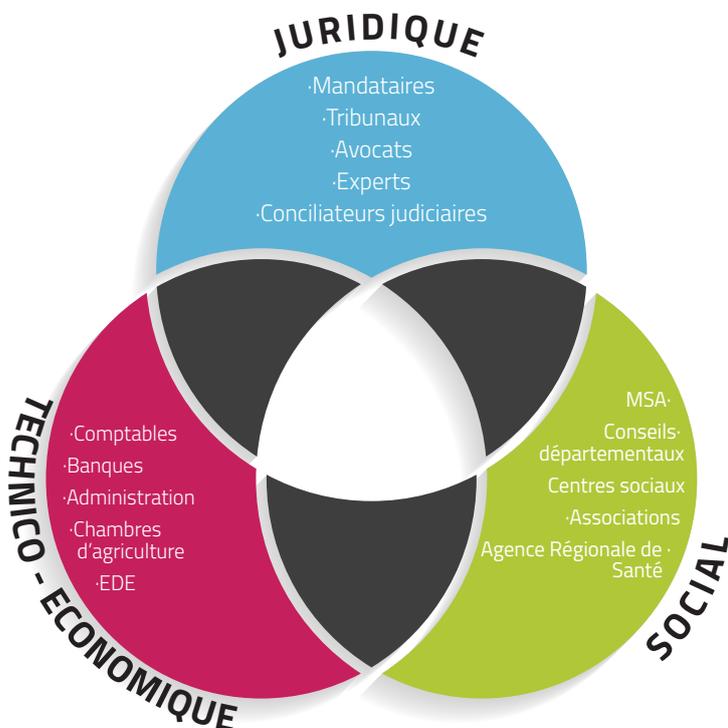
On ne sait pas encore comment sera utilisé cette table de concertation : simple lieu de négociation avec les créanciers ou traitement global de la dette (ex : redressement administratif).

Les fonds du Ministère de l'agriculture n'étant pas débloqués, aucun dossier n'a été déposé et aucun diagnostic réalisé.

La DDT du Puy-de-Dôme et de Haute-Loire ont pris les devants en organisant plusieurs réunions préparatoires. Celle de l'Allier a sélectionnée ses experts. Dans le cantal, le nouveau directeur de la DDT a pris ses fonctions en septembre 2018, ces changements expliquent des délais de mise en route plus long : les démarches pour sélectionner les futurs expert de la cellule n'ont pas été initiée.

À ce jour, **Solidarité Paysans est reconnu expert dans les départements de l'Allier, de la Haute Loire et du Puy de Dôme.** À ce titre il sera habilité à réaliser des audits et siègera dans les cellules départementales AREA.

UN TRAVAIL DE TERRAIN ET DE CONCERTATION AVEC LES ACTEURS DU MONDE AGRICOLE



Un mot sur

Le RGPD

Le 25 mai 2018, le « Règlement Général sur la Protection des Données » (RGPD) est entré en application dans tous les pays de l'Union Européenne. Il s'applique à toute organisation, publique et privée, qui traite des données personnelles (nom, numéro de téléphone, adresse, numéro de sécurité social, etc.).

Solidarité Paysans est amenée à traiter ce type de données lors de ces interventions. La confidentialité étant un engagement fort de notre charte d'accompagnement, nous veillons à respecter le protocole de mise en conformité.

Avec le soutien financier de nos partenaires